

Prise en compte des enjeux biodiversité dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet d'aménagement hydroélectrique de la vallée de la Vaiiha (Tahiti)

Loïc TRÉBAOL

Docteur - Ingénieur Agronome /

Consultant en évaluation environnementale et milieux aquatiques

Cabinet Trebaol, France

Charles EGRETAUD

Loïc TRÉBAOL : Loïc TRÉBAOL, ingénieur agronome de l'INA Paris, exerce depuis 1995 une activité de consultant indépendant en évaluation environnementale de projets affectant les milieux aquatiques.

Il a rédigé ou participé à l'élaboration de documents d'évaluation environnementale en France et à l'international : études d'impact, dossiers ICPE, dossiers d'incidence « Loi sur l'eau » et « Natura 2000 », plans de gestion environnementale et sociale (PGES), plans de suivis environnementaux, bilans environnementaux... Il intervient dans les secteurs suivants : énergie (microcentrales, grands barrages à l'international), hydraulique (vidanges de retenues), industries extractives (pétrole off shore & on shore), pêche et aquaculture, assainissement, etc.

Son activité s'étend également : - aux prestations de cadrage, supervision et évaluation des rapports d'EIE; - au renforcement des capacités et à la formation en évaluation environnementale; - à la conduite des concertations avec les parties prenantes dans le cadre des procédures d'EIE; - à l'assistance technique à maître d'ouvrage pour la mise en place de mesures environnementales d'accompagnement.

Résumé

Dans le cadre de son plan de développement énergétique sur Tahiti, Électricité de Tahiti et sa filiale Marama Nui souhaitent réaliser l'aménagement hydroélectrique de la vallée de la Vaiiha, située sur la côte est de Tahiti Nui et aujourd'hui parmi les plus inaccessibles et préservées de l'île.

Le projet consiste en l'aménagement d'une usine hydroélectrique de 10 MW en basse vallée alimentée en eau par des conduites d'adduction depuis un barrage et plusieurs prises d'eau en altitude.

Dans l'objectif de concevoir un projet avec un minimum d'impact sur la vallée et dans le cadre du dossier de demande de concession hydraulique, l'évaluation environnementale (EIE) du projet au stade préliminaire a été réalisée en menant conjointement les études techniques (Coyne et Bellier) et environnementales (Cabinet Trébaol, PTPU, SPEED, services archéologiques).

Les investigations menées lors de cette évaluation ont permis de mettre en avant l'intérêt patrimonial et remarquable de la vallée de la Vaiiha, dont le bassin versant est recouvert principalement d'une forêt sempervirente.

La flore y est caractérisée par de nombreuses formations végétales au fort taux d'endémisme, dont la structure et la composition évoluent en fonction de l'altitude et de l'humidité. Les inventaires floristiques ont permis d'identifier 162 espèces végétales dont 99 espèces primaires (= présentes avant l'arrivée des Polynésiens) parmi lesquelles 27 endémiques, une quarantaine de stations d'espèces protégées (dont 5 classées en liste A) et une vingtaine de stations d'autres espèces remarquables.

La faune terrestre est peu diversifiée, mais avec également un fort taux d'endémisme, et présente plusieurs espèces rares et protégées (dont 5 oiseaux et escargots partulidés, classés en liste A).

La faune aquatique se caractérise par la présence potentielle d'espèces migratrices (anguilles, gobidés, crustacés,..) dont plusieurs sont particulièrement appréciées des consommateurs et dont la pêche est réglementée.

Face à ce contexte particulier, une gestion concertée a été développée entre les parties prenantes du projet afin d'apporter une réponse adaptée en termes de préservation de la biodiversité dans la vallée face aux futurs aménagements. Il en a résulté une série de mesures environnementales à mettre en œuvre aux différents stades du projet, depuis des expertises complémentaires en phase de conception jusqu'à la mise en œuvre de suivis après chantier.